



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 09/2025 AU CONSEIL COMMUNAL

Demande de crédit d'ouvrage de CHF 4'010'000.— pour l'aménagement de l'avenue des Crosets et de CHF 795'000.— pour le réaménagement du préau du collège des Crosets

Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider (PS), intitulé « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement »

Commissions	Date - heure	Lieu
Ad hoc	Je. 10 avril 2025 à 18h30	Salon Clara Haskil à del Castillo
COFI - Finances	Me. 19 mars 2025 à 18h15	Salle CC
ComEn ² - Environnement et énergie	Je. 20 mars 2025 à 18h30	HDV - Salle 6

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET DU PRÉAVIS	5
2. AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DES CROSETS (DP 59 ; 129 ; 151).....	5
2.1 CONTEXTE ET CHRONOLOGIE DU PROJET.....	5
2.2 LE PROJET DE RÉFECTION, D'AMÉNAGEMENTS ET DE PLANTATIONS DE L'AVENUE DES CROSETS.....	5
2.2.1 <i>État actuel</i>	6
2.2.2 <i>Concept paysager</i>	7
2.2.3 <i>Descriptif des travaux</i>	10
2.2.4 <i>Énergie et environnement</i>	12
2.2.5 <i>Coût des travaux</i>	12
2.2.6 <i>Calendrier prévisionnel</i>	13
2.3 EXAMEN PRÉALABLE ET ENQUÊTE PUBLIQUE.....	13
3. PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PRÉAU DU COLLÈGE DES CROSETS PARCELLES N ^{OS} 1171 ET 1199	13
3.1 CONTEXTE DU PROJET	13
3.2 ENJEUX.....	14
3.3 OBJECTIFS	14
3.4 DÉMARCHE PARTICIPATIVE	14
3.5 MANDATAIRE – PILOTAGE DU PROJET	15
3.6 PROJET.....	15
3.7 ÉQUIPEMENTS ET REVÊTEMENTS PRÉVUS.....	16
3.8 ARBORISATION.....	16
3.9 ÉCLAIRAGE ET TAPIS DE PROPRIÉTÉ.....	18
3.10 RÈGLEMENT D'UTILISATION DU PRÉAU	18
3.11 PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATIONS.....	18
3.12 ASPECTS ÉNERGÉTIQUES ET DURABLES	18
3.13 CALENDRIER DE RÉALISATION	18
3.14 COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET PRÉAU	18
4. ASPECTS FINANCIERS PRÉAU.....	19
4.1 RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES	19
4.2 SUBVENTIONS.....	19
4.3 PLAN DES INVESTISSEMENTS	20
4.4 FINANCEMENT.....	20
4.5 AMORTISSEMENT	20
4.6 CONSÉQUENCES SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS.....	20
4.7 COÛTS D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION	20
5. MARCHÉS PUBLICS	21
6. ASPECTS FINANCIERS AVENUE DES CROSETS	21
6.1 RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES	21
6.2 SUBVENTION.....	21
6.3 PLAN DES INVESTISSEMENTS	22
6.4 FINANCEMENT.....	22
6.5 AMORTISSEMENT	22
7. CONCLUSIONS.....	23

LEXIQUE

AC	:	Revêtement bitumineux couche de roulement (Asphalte concrete)
AC EME	:	Revêtement bitumineux Enrobé à Module Elevé
ACF	:	Revêtement bitumineux Couche de Fondation
ACT	:	Revêtement bitumineux Couche de Base
AM	:	Aménagement urbain
BAT	:	Service bâtiments, gérance et énergie
CAD	:	Chauffage à distance
CICG	:	Compagnie industrielle et commerciale du gaz
DGEO	:	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DP	:	Domaine public
EC	:	Eaux claires
EP	:	Éclairage public
EP	:	Établissement primaire
EPS	:	Établissement primaire et secondaire
EU	:	Eaux usées
FAM	:	Service de la famille, de l'éducation et du sport
HAP	:	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (taux de pollution dans les revêtements bitumineux)
HC/HP	:	Heures creuses / heures pleines
LMP-VD	:	Loi sur les marchés publics du canton de Vaud
Lhand	:	Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées
MP	:	Marchés publics
PDCom	:	Plan directeur communal
PGEE	:	Plan général d'évacuation des eaux
PGEroutes	:	Plan général d'entretien des routes
PE	:	Tuyau en polyéthylène
PP	:	Tuyau en polypropylène

REFC	:	Réfection de chaussée
RLMP-VD	:	Règlement d'application de la loi sur les marchés publics du canton de Vaud
SEP	:	Réseau séparatif
SDIS	:	Service défense incendie et secours
SIGE	:	Service intercommunal de gestion
TC	:	Tuyau-ciment
TRA	:	Service des travaux publics, espaces verts et entretien
UAP	:	Unité d'accueil parascolaire
URB	:	Service de l'urbanisme et de la mobilité

Vevey, le 10 mars 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet la demande de crédits d'investissement de **CHF 4'010'000.— /TTC** pour financer les travaux d'aménagements de surfaces, de réfection de la chaussée, la plantation d'arbres ainsi que l'assainissement de l'éclairage public à l'avenue des Crosets, et de **CHF 795'000.— /TTC** pour le réaménagement du préau du Collège des Crosets.

2. AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DES CROSETS (DP 59 ; 129 ; 151)

2.1 Contexte et chronologie du projet

L'avenue des Crosets est en mauvais état et nécessite une réfection complète de son revêtement ainsi qu'un réaménagement. Sa requalification est une réactualisation du projet du bureau Hüslér, mis à l'enquête selon la procédure de la Loi sur les routes (LRou) en 2017 et approuvé par la Cheffe du Département le 22 juin 2018, dans la perspective de la construction du Collège de Gilamont. Elle réinterprète le concept de sécurisation en zone 30 km/h, selon les besoins actuels pour l'école des Crosets, le centre sportif de Copet et le quartier de Gilamont, sur la base des principes d'aménagement de l'espace public du nouveau plan directeur communal (PDCom).

À la suite de l'organisation d'ateliers participatifs en mars 2023, le nouveau projet élaboré par les mandataires Paysagement est présenté à la CAT en mai 2023. Il intègre également les abords de la chaussée sur terrains privés communaux. Ainsi en plus d'une avenue plantée d'arbres avec de généreux trottoirs, des traversées piétonnes sécurisées et des arrêts de bus facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), il est notamment proposé d'aménager le préau de l'école des Crosets et des gradins au droit des terrains de sport de Copet 2.

En juillet 2023, l'ingénieur civil MCR intègre l'équipe de projet et le Service famille éducation et sport reprend le pilotage du projet d'aménagement du préau. Les deux projets menés en parallèle avec les mêmes mandataires, peuvent alors se développer vers des projets d'ouvrage. Le choix et la répartition des matériaux, des végétaux et des équipements sont précisés et font l'objet d'une validation par la Municipalité en 2024. Suit la phase d'appel d'offres fin 2024 permettant de chiffrer les coûts de réalisation pour la présente demande de crédit d'ouvrage pour chacun des deux projets.

2.2 Le projet de réfection, d'aménagements et de plantations de l'avenue des Crosets

La requalification en zone 30, vise à rendre l'espace public plus convivial et mieux adapté aux besoins de toutes les utilisatrices et tous les utilisateurs. Ainsi cette avenue ne sera pas seulement une voie de circulation, mais un espace de sociabilité et de rencontre, mis en relation spatiale et fonctionnelle avec le contexte scolaire, sportif et résidentiel qui l'entoure. La plantation de nombreux arbres et la végétalisation y apporteront un rafraîchissement bienvenu en milieu urbain face au réchauffement climatique. Les revêtements seront, dans la mesure du possible, perméables, en particulier pour les places de parcs et les trottoirs. Du mobilier urbain, de la signalétique, de nouveaux abribus et des arceaux pour le parage des vélos seront disposés selon les besoins.

L'éclairage y sera revu et adapté en intensité conformément au nouveau concept directeur d'éclairage public, en cours d'étude.

La réduction du gabarit routier, la mise en place d'arrêts de bus bloquants adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) et de passages sécurisés, le maintien de deux passages piétons au droit de l'école garantira la sécurité des piétons et en particulier des enfants. Les piétons bénéficieront de trottoirs de deux mètres de large en bitume perméables, ombragés par des arbres. Des bancs

relais seront disposés tous les cent cinquante mètres. Une microplace sera également aménagée à l'entrée de l'avenue, avec banc et fontaine à boire.

Les 82 places vélos, 30 places motos et 33 places voitures, dont 3 dépose-minute, 1 place à mobilité réduite (PMR) et 2 avec borne de recharge électrique, sont disposées tout au long de l'avenue des Crosets, ainsi que 10 places vélos et 20 places motos sur la section de la rue de Fribourg qui rejoint la Veveyse. La surface dédiée au stationnement sera entièrement revêtue de pavés béton avec joints engazonnés permettant l'infiltration des eaux de pluie et de ménager des fosses suffisamment grandes pour les arbres. Des surfaces végétalisées et/ou plantées séparent ponctuellement les places de parc. Les mêmes pavés à joints serrés seront utilisés pour constituer les plateformes des arrêts de bus. Le revêtement de la chaussée sera réalisé quant à lui, en bitume phonoabsorbant qui reste efficace avec une limitation à 30 km/h. De plus, pour ce qui concerne la gestion des eaux de surface, des systèmes de récupération des eaux de pluie seront localisés le long de l'avenue, permettant aux eaux de la route (considérées non polluées) d'être dirigées vers les fosses d'arbres le long des trottoirs, pour arrosage et infiltration.

Le projet reprend le principe de plantation de quelque cinquante arbres en baïonnette du projet initial, alternativement d'un côté puis de l'autre. Le positionnement des arbres respecte également les cônes de visibilité et évite la plupart des réseaux souterrains, CAD, électricité et induction d'eau.

Les arbres côté Veveyse de l'avenue ont d'ailleurs été déplacés en cours de projet, au bord du trottoir sur terrain privé communal, afin d'éviter d'entrer en conflit avec les réseaux électriques, dont le déplacement à charge de la Ville, aurait été particulièrement onéreux.



Image de synthèse du projet

2.2.1 État actuel

Trafic et plan général d'entretien routier (PGER)

Le trafic journalier moyen annuel 2022 était de 4'369 véhicules. Selon l'indice de l'état routier du PGER réalisé en 2023, les différents tronçons du projet obtiennent des notes entre 3/5 (suffisant) à 5/5 (mauvais), l'état général est considéré comme critique et par endroit ne garantit plus la sécurité des usagères et des usagers. À noter que selon les sondages et carottages du bitume, aucune pollution au HAP n'a été relevée.

Assainissement du bruit routier

L'étude de l'assainissement du bruit routier, validé par le canton en 2021, démontre la nécessité de la pose d'un revêtement phonoabsorbant de type SDA4-12.



Photo de l'état existant



Photo de l'état existant

2.2.2 Concept paysager

Les ateliers participatifs fréquentés par un public multigénérationnel d'enfants, d'adultes et de seniors ont permis d'élargir la réflexion et de prendre en compte le point de vue des utilisatrices et utilisateurs.

Organisation de l'avenue et chaussée partagée

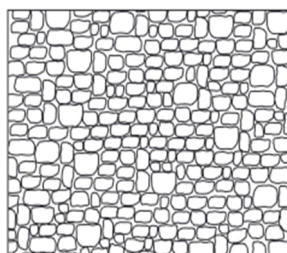
Le réaménagement paysager proposé joue alors avec la réduction du gabarit routier permettant un partage plus équitable d'un espace public mieux connecté avec son environnement immédiat. Le positionnement et le choix des arbres, des revêtements et des équipements permettent de concevoir un nouvel espace plus inclusif et convivial où chacune et chacun se sent à l'aise et trouve aisément sa place en toute sécurité.

Dans le concept d'aménagement, l'école des Crosets et les terrains de sports de Copet, comme le sentier des Crosets, l'église et l'amphithéâtre sont mieux pris en compte et mis en relation avec l'avenue. L'élargissement des trottoirs, la mise en place de traversées piétonnes sécurisées et d'arrêts de bus bloquants, permet la suppression ou le recul des murets et des clôtures, améliorant la perception, la convivialité et la fonctionnalité de l'espace public. Une petite place publique avec banc et fontaine à boire est ainsi aménagée à l'entrée Ouest de l'avenue, en accueillant les usagères et usagers. Des arbres sont plantés sur le bord des terrains de Copet 2 et 3 ainsi que de l'église, tandis que des gradins sont aménagés dans le talus de Copet 2. C'est sans compter le réaménagement du préau de l'école des Crosets, dont le crédit de réalisation fait partie du présent préavis et qui offrira un espace de qualité pour les écolières et écoliers, fonctionnel et plus adapté, ainsi qu'une aire de détente et de jeux ouverte au public en dehors des périodes scolaires.

Matérialité

L'avenue est quant à elle organisée en bandes de fonction et de nature différentes, facilement identifiables. Les trottoirs exclusivement piétons, situés de part et d'autre de la chaussée, se distinguent par un revêtement en bitume perméable délimité par une bordure en granit. Les places de parc vélos, motos et voitures sont situées alternativement d'un côté puis de l'autre de la chaussée. Ces bandes sont revêtues de pavés de béton type « Arena » avec joints engazonnés et ponctuées d'arbres ou de surfaces végétalisées. La chaussée partagée entre les véhicules motorisés et les vélos se distingue par son revêtement en bitume phonoabsorbant. Son gabarit est ponctuellement rétréci aux deux arrêts de bus bloquants et aux deux traversées piétonnes sécurisées, dont les quais seront signalés par le même pavé béton à joints serrés.

Le pavé béton « Arena », fabriqué en Suisse à partir de matières premières régionales, sera posé avec joints fermés ou engazonnés selon sa fonction (stationnement ou quais du bus), tout en gardant l'objectif de semi-perméabilisation du sol. Avec une épaisseur de 8 cm et des longueurs variables, ce pavé sera posé selon la « pose romaine », une pose semi-irrégulière. La couleur Melaphyr s'accorde avec les couleurs locales, et sera également harmonieuse en prévision de la proximité avec la surface en argilo-calcaire prévue dans le projet de réaménagement de la cour de l'école des Crosets.



Pavé Arena – Couleur Melaphyr – Pose romaine

Arborisation et végétalisation

Les 55 arbres et la végétalisation dispensent de la fraîcheur et sont des refuges pour la biodiversité. Plusieurs essences résistantes aux conditions urbaines seront plantées à des grandeurs et à des distances variables. La variété dans les couleurs et les formes de feuillage et de floraison est également recherchée. Comme les humains, les végétaux doivent se trouver dans les meilleures conditions possibles pour se développer et vivre longtemps en bonne santé. Leur disposition en bandes, alternativement sur un côté et l'autre de la chaussée ou en bordure du trottoir sur les parcelles communales, à plusieurs effets. Le système en baïonnette incite les automobilistes à ralentir tandis que la longueur des bandes vertes de pavés à joints engazonnés

permet des fosses de plantation continues favorables aux racines des végétaux et à la fertilité des sols. L'infiltration de l'eau de pluie sur ces surfaces importantes, complétées par des trottoirs perméables, profite aussi plus largement à la végétation. Des bouteroues seront installées en limite entre plantations et stationnements, de manière à empêcher les voitures de rouler sur la surface des racines près du tronc des arbres, provoquant ainsi des dommages à leurs santé.

Mobilier

Finalement une attention particulière est portée sur le choix du mobilier urbain et des équipements selon des critères esthétiques, de provenances et de durabilité.

Les bancs choisis, situés tous les 150 mètres le long de la route, correspondent au modèle BURRI, de Vivendi, avec dossier et accoudoirs, en bois et acier.



Banc Vivendi - Burri

Afin d'assurer une sécurité maximale pour les piétons, des potelets fixes seront installés sur les bords extérieurs des quais qui réduisent la chaussée, au niveau des traversées piétonnes. Il s'agit du modèle Velopa (Posto A), en acier galvanisé.

Le long de l'avenue, à plusieurs endroits, des surfaces en gravier engazonné marqueront la présence de stationnements vélos et motos. Pour les stationnements vélos, est prévue l'installation d'arceaux vélos type Velopa, modèle Genève, en acier inoxydable, avec hauteur de 75 cm.

Des poubelles de type Requin seront localisées le long de l'avenue et équipées de distributeur de sachets pour déchets animaliers et cendrier.



Arceau vélos, Velopa – Genève, Potelet Velopa, Posto A, Poubelle Requin

2.2.3 Descriptif des travaux



<https://map.cartoriviera.ch/s/wbeJ5>

Situation et emprise du chantier

Les travaux de l'aménagement à l'avenue des Crosets représentent une surface d'environ 6'120 m² pour une longueur de 480 m. Son emprise s'étend depuis le carrefour de la rue de Fribourg jusqu'au pont du Devin.

Gestion du chantier

L'avenue des Crosets sera fermée à la circulation, à l'exception des bus VMCV qui pourront circuler pendant la majeure partie des travaux. En cas d'impossibilité de faire circuler les bus, une déviation sera mise en place. Le chantier se déroulera par étapes afin de permettre l'accès aux riverains d'un côté ou de l'autre, en fonction du tronçon des travaux. Un cheminement piéton sera garanti pendant toute la durée du chantier.

Réfection routière et trottoir

La chaussée aura une largeur de 6 m, avec des rétrécissements à 4,10 m au niveau des traversées piétonnes et des arrêts de bus. Le coffre de fondation de la chaussée nécessitera une reprise sur 40 cm. Le revêtement bitumineux sera composé d'une couche de support AC T22 100 mm et d'un tapis en phonoabsorbant SDA 4/12 de 30 mm, ce dernier devant être posé conformément à l'étude d'assainissement du bruit routier.

Les trottoirs de chaque côté seront revêtus d'un bitume drainant de type PA (porous asphalt), permettant la perméabilisation de leur surface. Les zones d'accès aux véhicules seront renforcées avec une sous-couche traditionnelle. Les bordures latérales en granit seront posées à une hauteur de plus de 6 cm par rapport au niveau de la chaussée et à plus de 3 cm au niveau des passages piétons.

Réseaux de récupération et d'évacuation des eaux

Le système séparatif des eaux étant en place, le projet comprend uniquement quelques adaptations et raccordements concernant la collecte des eaux claires. Des attentes de canalisations d'eaux claires et d'eaux usées seront posées pour les privés qui ne seraient pas

encore en séparatif. La conduite principale des eaux usées fait partie du réseau du SIGE, et aucun travail sur cette dernière n'est prévu. Les chambres de visite des eaux claires seront rénovées en fonction de leur état et de leur accessibilité.

Les eaux claires de la chaussée seront récoltées par des grilles de route. Ces eaux seront d'abord dirigées vers les fosses d'arbres, avec un raccordement en trop-plein à la conduite principale des eaux claires.

Fosses d'arbres, stationnements, arrêt de bus et aménagement

Les fosses de plantation seront exécutées en parallèle des travaux de génie civil, afin de permettre un développement racinaire important, le principe est de créer des fosses continues où cela est possible. Les fosses comprendront un mélange terre-pierre sur une profondeur d'environ 1 m avec une largeur de 2 m en fond de fosse.

Les 33 places de stationnement voiture dont la surface représente un total d'environ 350 m² sont revêtues du pavé béton type « Arena » posé avec joints engazonnés donc filtrant. Les 30 places motos et 82 places vélos se posent, quant à elles, sur des surfaces en gravier engazonnées. À noter que 2 places de stationnement seront équipées d'une borne de recharge électrique.

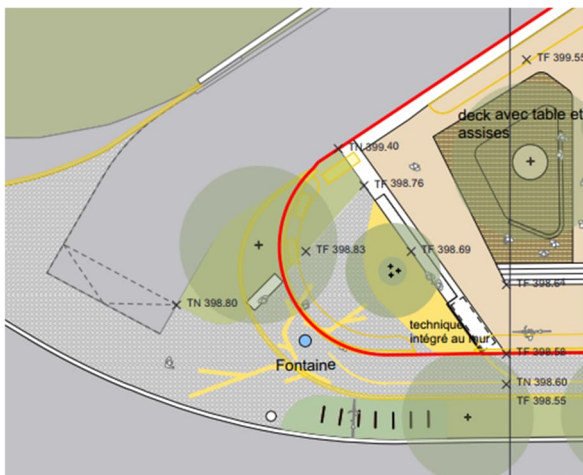
Une volige en acier de 8 mm sépare les revêtements bitumineux de la chaussée des zones de pavés et des zones végétalisées.

Les deux arrêts de bus seront bloquants, le quai est rehaussé à 22 cm par rapport à la chaussée afin de garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite (L-Hand), avec des bordures en granit adaptées au bus VMCV. La surface du quai reprendra la même typologie que celle du stationnement voiture mais avec des joints fermés. Un abribus avec banc complétera l'équipement de ces arrêts.

La placette au sud de la parcelle du collège N° 1171 est intégrée dans le projet d'aménagement du domaine public. Cet aménagement dont la surface sera en enrobé et zones végétalisées comprendra une fontaine, des arbres et un banc. La limite entre le préau et cette place sera matérialisée par un muret en béton qui intégrera les armoires électriques et de télécommunication ainsi qu'une assise.

Le mur en élément béton en mauvais état du côté terrain de foot Copet 1 sera remplacé par un treillis métallique intégrant une toile de protection visuelle micro-perforée.

Les barrières en treillis le long des terrains de sport de Copet 2 et 3 seront déplacées et remplacées par de nouvelles barrières, ceci afin d'intégrer les nouveaux arbres plantés sur le bord des terrains de l'espace public. Des gradins en béton seront encore installés au pied du talus du terrain de Copet 2.



Extrait de plan – placette

Éclairage public

L'éclairage public sera rénové (en LED) sur l'entier de l'avenue. Cela impliquera la mise en place d'un tube 60 mm pour les câbles d'électricité en aller-retour jusqu'à la conduite principale et l'exécution des fondations pour la réception des nouveaux mâts.

2.2.4 Énergie et environnement

Arborisation

Le projet prévoit la plantation de 55 nouveaux arbres majeurs entre arbres tiges et cépées et d'environ 200 d'arbustes.

Leurs plantations ont été pensées de manière intégrée, en tenant compte de leurs rôles dans l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité publique. Les arbres jouent un rôle crucial dans la réduction de la pollution atmosphérique le long de l'avenue, où les concentrations de polluants peuvent être élevées.

Les fosses des arbres participent à la gestion des eaux de surfaces par infiltration, répondent aux normes de sécurité routière. La hauteur des tiges et leurs tailles régulières sont prévues en fonction du passage de la ligne du bus.

La diversité des essences d'arbres est un élément clé pour maximiser les avantages écologiques, esthétiques et fonctionnels des plantations. Chaque espèce d'arbre possède des caractéristiques spécifiques qui peuvent répondre à des besoins variés, qu'il s'agisse de la gestion de la pollution de l'air, de la création de zones d'ombre ou de l'amélioration de la biodiversité.

Le choix s'est donc porté sur une mixité d'essences résistantes aux conditions urbaines, pour la plupart indigènes :

Tige - Chêne sessile, *Quercus petraea*
Tige - Chêne chevelu, *Quercus cerris*
Tige - Tilleul argenté, *Tilia tomentosa*
Tige - Érable champêtre, *Acer campestre*
Tige - Érable à feuilles d'obier, *Acer opalus*
Cépée - Amélanhier commun, *Amelanchier ovalis*
Cépée - Cerisier des oiseaux, *Prunus avium*

Perméabilisation

Le projet prévoit la perméabilisation de 2'000 m² sur la totalité du projet. Ces surfaces actuellement revêtues de tapis bitumineux seront aménagées en pavé avec joints engazonnés dans les zones de stationnement et en bitume drainant pour les trottoirs. Elles permettront une meilleure infiltration des eaux à destination de la végétation et contribueront modestement à décharger le réseau des canalisations.

Éclairage public

À l'heure actuelle, l'éclairage public de cette rue est une source lumineuse obsolète (mercure, fluocompact) qui date principalement des années 1960-70. La puissance totale installée est d'environ 1040 W.

Cet éclairage public sera entièrement rénové et modernisé avec des LED de dernière génération. Pour s'adapter aux caractéristiques urbaines de la rue, la hauteur des lumières sera réduite à 7 m et les luminaires seront répartis de manière équilibrée le long de la rue. La nouvelle installation aura une puissance de 720 W, qui sera gérée de manière dynamique grâce à des détecteurs de mouvement, permettant ainsi de réduire encore plus la consommation d'énergie. Ces décisions sont en accord avec l'étude en cours pour le plan directeur de l'éclairage public.

2.2.5 Coût des travaux

Le coût total des travaux est estimé à **CHF 4'010'000.—/TTC**. Le détail du devis se trouve au chapitre 5 « Marchés publics ».

2.2.6 Calendrier prévisionnel

Approbation cantonale.....	2018
Décision du Conseil communal	mai 2025
Lancement du chantier (installation de chantier et travaux préparatoires)	juin-juillet 2025
Début du chantier dans la rue.....	septembre 2025
Fin du chantier.....	mars 2027

La planification du chantier est organisée en fonction des chantiers prévus dans la région et spécifiquement à celui du stade de Coppet 1, afin d'engendrer un minimum de contrainte.

2.3 Examen préalable et enquête publique

Compte tenu de la grande similitude du projet routier sur le domaine public avec le projet de 2017, la DGMR considère qu'une nouvelle enquête publique selon la Loi sur les routes LRou n'est pas nécessaire. La modification du nombre de places de parc vélos, motos et voitures a par ailleurs déjà fait l'objet d'une publication dans la feuille des avis officiels (FAO) du 20 août 2024. La zone 30 et le nouveau passage piéton reliant le préau à l'entrée principale des terrains de Copet devront encore faire l'objet d'une publication dans la FAO.

3. PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PRÉAU DU COLLÈGE DES CROSETS PARCELLES N^{OS} 1171 ET 1199

3.1 Contexte du projet

En lien avec sa stratégie de rénovation et d'extension des sites scolaires existants, la Ville de Vevey continue à repenser ses préaux pour les rendre plus frais, plus ludiques et plus conviviaux et inclut dans sa démarche une approche participative.

Les nouveaux équipements et aménagements visent à encourager le mouvement et la proximité avec la nature. Identifiés comme support pédagogique pour de nouveaux apprentissages dans le cadre scolaire, les préaux sont aussi conçus comme espaces publics accueillants et renforçant le bien vivre ensemble.

Le projet de réaménagement des préaux scolaires veveysans est porté au plan des investissements de la législature à hauteur de CHF 3'240'000.— et concernera, à terme, tous les collèges.

Ces préaux font partie intégrante de chaque site scolaire et desservent également souvent les unités d'accueil parascolaires (UAP) à proximité ou sur le site même. Leur réaménagement s'inscrit donc dans la réflexion plus globale autour du bâti scolaire et parascolaire. Un travail conséquent (voir liste ci-dessous) a déjà démarré autour de leur valorisation. La réalisation du premier réaménagement complet (préau du Collège de la Veveyse) est prévue pour l'été 2025. La priorisation des travaux a été établie avec les Directions des établissements scolaires, ainsi qu'en fonction du nombre d'élèves accueillis et de l'avancement des travaux de rénovation et/ou d'agrandissement du bâtiment scolaire concerné.

Ci-après la liste de travaux réalisés depuis 2021 et planifiés d'ici à la fin de la législature :

Site scolaire	Travaux	Délai	Coûts
Kratzer	Fresque terrain sport	2022-2023	CHF 20'463.—
Crosets - St-Jean	Fresque terrain sport et mini zoo	Été 2024	CHF 10'700.— et CHF 8'954.90, préavis 9146.501.02
Part Dieu	Aménagement bancs et potagers	Été 2024	CHF 1'712.40 cpte préavis 9146.501.02
	Fresque partie supérieure préau (1-4P)	Octobre 2024	Prestations propres FAM, Paint a Smile
	Aménagement partie inférieure préau	Rentrée 2026	Estimation coûts équipements : CHF 150'000.—

Veveyse	Réaménagement complet	Rentrée 2025	CHF 771'000.—, voté lors de la séance du Conseil Communal du 6 février 2025
Crossets	Réaménagement complet préau	Rentrée 2026	Estimation aménagements/équipements : CHF 795'000.—
Plan	Fresque	Début 2025	Collaboration Paint a Smile
	Aménagements	Rentrée 2026	Estimation équipements : CHF 350'000.—
Charmontey	Fresque	2026	Collaboration Paint a Smile
	Aménagements (à confirmer selon avancement des réflexions bâti scolaire)	2026	Estimation à établir, préavis à venir
Collège provisoire Aviron (SIGE)	Aménagements Quai Maria Belgia	Rentrée 2025	Préavis n° 24/2024, enveloppe budgétaire : CHF 100'000.—
Collège provisoire Rivage	Aménagements et sécurisation du préau	Rentrée 202 ?	Préavis n° 23/2024, enveloppe budgétaire : CHF 500'000.—
Clos	Aménagements extérieurs		Selon planning rénovation bâti scolaire

3.2 Enjeux

Le préau du Collège des Crossets a été choisi, après celui du Collège de la Veveyse avec l'Établissement primaire (EP) comme second préau à rénover, en raison du nombre d'élèves qui y sont scolarisés et de besoins de pacification lors des moments de récréation.

Ce quartier, dans les hauts de la ville, présente une grande variété d'origines sociales et culturelles. Le préau du Collège des Crossets, renouvelé, est pensé pour en faire un lieu de jeux, de rencontres et de partage pour les enfants de l'école et du quartier, mais aussi pour leurs parents et les personnes y habitant.

Ce préau est aussi appelé à devenir un espace de découverte et de développement des compétences motrices pour les plus petits, un lieu où l'on apprend à vivre ensemble dans le respect du lieu, de chacune et de chacun. Le terrain Saint-Jean qui fait partie intégrante de la surface dédiée aux activités du préau a déjà fait l'objet de rénovations au niveau de ses installations sportives et didactiques. Le présent projet de préau, directement autour du collège, se veut complémentaire à l'offre déjà existante sur ce terrain.

Ce projet a été élaboré en groupes de travail interservices (URB, TRA, BAT, FAM). Il est interdépendant avec celui du réaménagement de l'avenue des Crossets (synergies et mutualisation avec les mandataires et dans les travaux de réalisation).

3.3 Objectifs

Le nouveau préau est destiné à répondre tant aux besoins des élèves (env. 200) et des enseignant·e·s du collège, qu'à ceux des enfants inscrits à l'UAP des Crossets et aux habitant·e·s du quartier, en dehors du temps scolaire.

Il vise en priorité à encourager le mouvement, le jeu, la proximité avec la nature et le bien-vivre ensemble pendant les moments de récréation.

Les aménagements doivent également contribuer à réduire les îlots de chaleur sur le site, en rendant les sols perméables et en créant de l'ombre naturelle.

3.4 Démarche participative

Une démarche participative a été menée par les mandataires (Paysagegestion et Madame G. Jeanrenaud). Cette approche implique activement les élèves, la concierge du collège, le personnel de l'UAP, les riverains et autres usagères et usagers du préau dans la conceptualisation du projet, afin que le site corresponde au mieux à leurs besoins et attentes.

Un atelier participatif s'est déroulé en mai 2024, durant lequel les élèves du collège des Crossets ont pu comprendre, tester et expérimenter les interventions proposées en grandeur nature. Ainsi,

avec des marquages au sol et l'utilisation des Kit Cubes, des aménagements éphémères ont été créés aux quatre lieux clés du projet (placette des racines, aire des feuilles, partie basse et haute, jardin des graines).

Les thématiques suivantes ont émergé durant cet atelier :

- Jeux et mouvements
- Zone calme
- Possibilité de pique-niquer
- Davantage de végétation
- Davantage de couleurs
- Davantage d'éclairage extérieur.

Quelques exemples d'aménagements souhaités par les élèves :

- Jeux de grimpe et toboggan
- Tables de pique-nique pour manger son goûter et discuter entre camarades
- Davantage d'arbres pour créer des coins d'ombre et de rencontre
- Espace de repos ou de lecture.

Les résultats de cette démarche participative ont été transmis aux personnes concernées. Le mandataire a ensuite soumis une première ébauche de plans. Des groupes de travail interservices (URB, TRA, BAT et FAM), puis avec la direction de l'EP ont permis aux divers intervenants de poursuivre la réflexion et se concerter.

3.5 Mandataire – pilotage du projet

Un mandat pour les phases SIA 31 à 33, ainsi que 41 (avant-projet, projet de l'ouvrage, demandes d'autorisation et appel d'offres) a été attribué à Paysagegestion. Ce bureau travaillant également sur le réaménagement de l'avenue des Crosets. Il est prévu de travailler avec ce bureau pour les phases 51 à 53 du projet en cas d'acceptation du crédit d'ouvrage par le Conseil communal.

3.6 Projet

Le projet propose le réaménagement du préau à travers une intervention par secteurs. Ces secteurs sont reliés par des dessins au sol représentant la tige d'un pissenlit guidant adultes et enfants vers les différents espaces. Il se déploie à partir des racines en passant par les feuilles jusqu'aux graines en aigrettes, semées à tous les vents. Trois secteurs, comme illustrés ci-dessous, se distinguent :

- 1) « **La Placette des racines** » (secteur vert ci-contre) : située vers le carrefour - croisement du chemin Vert et l'avenue des Crosets, avec les rues de Fribourg et des Moulins -, cet espace de rencontre fera la transition entre la rue et l'école. Il sera relié de manière fluide à l'entrée arrière de l'école par quelques marches et une rampe assurant l'accès aux poussettes, PMR, vélos et trottinettes. La pose d'un deck, de bancs et d'une table, ainsi que la plantation d'arbres y sont prévues.
- 2) « **L'Aire des feuilles** » (secteur jaune ci-contre) comprendra les parties basse et haute du préau actuel, reliées par la rampe et le double escalier existant : ces espaces ouverts seront entièrement réaménagés avec toboggan, jeux d'équilibre et d'adresse. Le préau inférieur sera désasphalté, partiellement végétalisé et intégrera de nombreux arbres et arbustes, tandis que le tapis bitumineux de la rampe et du préau supérieur sera réfectionné pour garantir un accès « pieds propres » au collège ainsi qu'un accès aux véhicules de livraison à l'arrière du bâtiment.



- 3) « **Le Jardin des graines** » (secteur rouge ci-contre) illustrera le préau couvert et le nouveau jardin au pied du mur de soutènement à l'arrière de l'école : cet espace de jeux et de fraîcheur servira à rassembler les élèves autour des tiges et des graines du pissenlit. Des arbres et arbustes à fruits ainsi que de plantes vivaces et aromatiques en pleine terre seront plantées. Ce jardin sera accessible aux usagères et usagers. Un grand paillason est prévu devant l'entrée pour limiter les salissures à l'intérieur du collège.

Ces trois zones pourront être réalisées avec des temporalités différenciées selon l'avancement des travaux sur l'avenue des Crosets, mais toujours en tenant compte du planning scolaire.

Le préau vise ainsi l'inclusivité pour tous types d'enfants invitant à une diversité d'expériences et répondant à des besoins non genrés.

L'asphalte existant sera découpé en forme d'îlots avec des sols perméables (surfaces en gravier « *gras d'Enney* », surfaces en copeaux de bois et surfaces végétalisées). La rampe d'accès depuis l'avenue et le préau « haut » autour du couvert resteront sous forme d'enrobés bitumineux.

La partie couverte du préau sera conservée. La pergola dans l'aire des feuilles sera végétalisée avec des plantes grimpantes afin d'apporter sa part au rafraîchissement du préau.

Les aménagements doivent aussi répondre, dans la mesure du possible, à certaines craintes du voisinage direct par rapport à un usage de l'espace pendant la nuit notamment.

Les délégué·e·s de classe ont également identifiés, sur la base d'un catalogue des équipements présenté par le mandataire, les types de jeux souhaités pour leur préau. Cette démarche leur a également permis d'appréhender les aspects financiers du réaménagement.

3.7 Équipements et revêtements prévus

Le projet comprend quatre zones indiquées ci-après, comprenant les équipements suivants (voir plan détaillé intégré à l'annexe 8 pour plus de détail) :

Zone 1

- Deck avec tables et assises
- Sol : gravier « *gras d'Enney* ».

Zone 2

- Pergola en acier zingué et gradins en bois
- Jeux de ballons
- Trois plateaux sur ressort
- Sol : gravier « *gras d'Enney* » et copeaux de bois.

Zone 3

- Toboggan fermé de 1m50
- Mikados
- Sol : copeaux de bois et gravier engazonné.

Zone 4

- Cabane en saule tressé
- Hamac suspendu à des poteaux en robinier
- Massif arbustif
- Sol : gazon fleuri.

3.8 Arborisation

- 2 arbres existants et maintenus
- Plantation de 24 arbres
- Plantation de 6 arbustes et plantes vivaces.

Cette arborisation apportera de l'ombrage naturel, créant ainsi un espace plus frais et agréable pour les usagères et usagers du site durant les périodes chaudes. En plus de leur rôle esthétique,

les arbres et arbustes contribueront à améliorer la qualité de l'air et à réduire l'effet d'îlot de chaleur, tout en offrant aux élèves un environnement plus accueillant.

Ces plantations se feront au courant de l'automne 2026 et avec une participation encadrée des élèves, permettant ainsi de les sensibiliser à l'importance de l'environnement et de la nature.

Pour rappel, 5 haies devront être supprimées autour de la « Placette des racines » et le long de l'avenue des Crosets. Suite à l'analyse de TRA, ces haies, bien qu'elles soient en mauvais état, sont soumises à autorisation d'abattages au sens de la LPrPNP¹ et son règlement d'application. Les demandes d'abattage devront être établies indiquant comme motif un impératif de construction ou d'aménagement. Ces haies, de petites et moyennes dimensions, seront compensées par les 24 arbres et arbustes plantés dans l'ensemble du préau scolaire.

Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider (PS) « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement » :

La démarche de réaménagement, de végétalisation et d'arborisation des préaux scolaires des collèges de la Veveysse et des Crosets, objet du présent préavis, peut être considérée comme une réponse au postulat « *Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement* » daté du 13 juin 2019 et déposé au Conseil communal le 27 juin 2019 par Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider, pour le Parti socialiste veveysan.

Ce postulat, accepté par le Conseil communal, avait été renvoyé à la Municipalité pour réponse ou présentation d'un préavis allant dans le sens souhaité par les postulants. Ces derniers demandaient à la Municipalité d'étudier l'installation de jardins urbains dans les préaux, la plantation d'arbres fruitiers dans les cours d'école et d'impliquer le tissu associatif veveysan pour des projets sous forme de permaculture.

Au vu du projet tel que présenté et les projets listés ci-après, la Municipalité propose de considérer le postulat précité comme réglé.

En plus de la végétalisation et de l'arborisation des préaux, la création de jardins urbains fait partie de plusieurs démarches déjà réalisées ou en cours indiquées ci-après :

- Jardins du Collège de Charmontey : travail avec l'Association PermaRiviera pour la transition écologique, économique et éducationnelle.
- Collège du Clos : jardin créé entre l'Établissement primaire et l'UAP Clos, avec la collaboration des habitantes et habitants du quartier (culture de pois mange tout, d'herbes aromatiques, de fraises, de pommes de terre, de fleurs).
- Collège de la Part-Dieu : plantation en bacs par les enseignant·e·s et les élèves (culture de menthe, de sauge, de romarin, de basilic, de fraises, de framboises).
- Projet d'éducation nutritionnelle (EDN) au Collège des Crosets (Place de jeux St Jean) : projet porté par les enseignant·e·s et les élèves de l'Établissement primaire et secondaire dans le cadre de la rénovation du préau du collège qui prévoit la création d'un jardin (culture de menthe marocaine, de basilic, de romarin, de thym, de sauge, d'origan, de vigne, de laurier, de pieds de tomates cerises), en collaboration avec les élèves et le corps enseignant de l'Établissement primaire dans le cadre du mini-zoo implanté dans le préau du collège.
- Collège de Plan : réalisation et entretien d'un jardin par le Service Travaux publics, espaces verts et entretien 2 fois par année (culture de menthe, de mélisse, d'un pommier, d'un cerisier).
- Collège de la Veveysse : réaménagement complet du préau scolaire en cours.

¹ Règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager

3.9 Éclairage et tapis de propreté

Les emplacements d'éclairage actuels seront conservés, voire optimisés en lien avec la sécurisation du préau pendant la nuit en rajoutant 8 points d'éclairage avec détecteur de présence.

Ce modèle est en adéquation avec le concept éclairage de la Ville. A noter que ces travaux sont considérés comme des travaux d'entretien et seront pris dans le budget de fonctionnement d'entretien courant du bâtiment du Service BAT.

Le tapis de propreté qui sera situé à l'entrée du bâtiment sera aussi financé par le budget d'entretien courant du bâtiment du Service BAT.

3.10 Règlement d'utilisation du préau

Une proposition de règlement d'utilisation du préau et sa communication, selon le modèle de la Ville de Lausanne² sera soumise à la Municipalité au printemps 2025. Des panneaux avec pictogrammes reprendront ces règles et seront affichés à des emplacements encore à définir.

3.11 Permis de construire et autorisations

La Municipalité a décidé, le 16 décembre 2024, de dispenser d'enquête publique le projet du réaménagement de ce préau.

Il s'agit d'un projet de valorisation d'un préau existant qui peut être autorisé par un permis de construire dispensé d'enquête publique, conformément aux art. 103 et 111 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et à l'art. 68a de son règlement d'application (RLATC).

Le projet a déjà été soumis à la DGEO et au SDIS, il a obtenu un préavis positif de chacun des services consultés.

3.12 Aspects énergétiques et durables

Revaloriser les préaux d'école est une mesure à court terme du plan climat R.T.21. Dans un contexte urbain dense, des préaux végétalisés avec des sols perméables permettront de transformer ces espaces en véritables îlots de fraîcheur, atténuant ainsi les risques de surchauffe liés aux changements climatiques.

3.13 Calendrier de réalisation

Le lancement du chantier est à prévoir pour une mise en service à la rentrée scolaire 2026-2027.

- Traitement du préavis par la Municipalité 10 mars 2025
- Enregistrement du préavis par le Conseil communal 27 mars 2025
- Traitement et décision du Conseil communal..... 15 mai 2025
- Début des travaux..... été 2025
- Fin des travaux août 2026 (nov. avec les plantations)
- Inauguration automne 2026

3.14 Communication autour du projet préau

La communication autour du projet est assurée via la page « Vevey ça bouge » du site internet de la Ville. L'inauguration avec tous les acteurs et partenaires du projet aura lieu durant l'automne 2026. Une communication ad hoc via le Bureau de la communication de la Ville sera également assurée.

² Directives réglementaires applicables aux sites et préaux scolaires : <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/quartiers/cours-et-preaux-scolaires/politique-preaux-scolaires.html>

4. ASPECTS FINANCIERS PRÉAU

Le tableau ci-dessous résume le coût de l'étude de projet (facturé et adjudgé principalement sur le compte du préavis d'étude 17/2017 avenue des Crossets), y compris celui pour les appels d'offres, jusqu'à la demande de crédit pour la réalisation de l'ouvrage.

Etat des dépenses préavis d'étude 17/2017	Etat au 14.02.25	CHF TTC
Relevé altimétrique du terrain (Géosolution)	Facturé	2'480.00
Démarche participative (Gabriela Jeanrenaud)	Facturé	10'000.00
Projet et appel d'offres aménagements paysagers (Paysagegestion SA)	Facturé	23'472.00
Analyse bitume (Infralab SA)	Facturé	4'235.00
Total Réalisé	40'187.00	
Appel d'offres ingénieur civil (MCR & Associés Sàrl)	Adjugé	11'210.00
Total dépenses avant-projet (TTC)		51'397.00

4.1 Récapitulatif des dépenses prévues

Un appel d'offres pour la réalisation du préau a été clos le 17 février 2025. Les charges pour l'ensemble des prestations des mandataires nécessaires à la phase d'exécution sont présentées ci-après :

Libellé	Total CHF TTC
Crédit d'ouvrage	
Génie civil (travaux sols et terrassement)	277'406.64
Honoraires architecte phase de réalisation	72'665.00
Honoraires ingénieur civil	20'650.00
Paysage (revêtements et plantations)	160'000.00
Jeux	35'000.00
Menuiserie (bancs, platelage)	81'629.55
Serrurerie (pergola)	15'933.94
Panneaux règlement	1'000.00
Total TTC	664'285.13
Réserve imprévue 10%	66'428.51
Total coût d'ouvrage	730'713.64
Prestations propres	64'000.00
Total global	794'713.64

Le crédit d'ouvrage s'élève à environ CHF 795'000.—.

Le prix au m² dans le cadre de ce projet pour ce préau de 3'110 m² est de CHF 255.—. Ce montant est inférieur à celui du collège de la Veveyse (CHF 321.—), en raison du moins grand nombre de jeux prévus et nécessaires du fait de la proximité avec le terrain St-Jean.

4.2 Subventions

La direction de l'EP a soumis, en 2024, conjointement avec le Service FAM, une demande de financement auprès de la Fondation Radix, dans le cadre de son offre « Cour verte ». Celle-ci a répondu favorablement pour une contribution de CHF 40'000.— au projet, sous réserve de sa

réalisation. Ce montant sera géré par les élèves, avec le concours de leurs enseignant-e-s, pour financer une partie des jeux et équipements du préau.

Une demande a également été déposée au niveau cantonal, auprès du Service de l'éducation physique et du sport, ainsi que de la Direction générale de l'environnement, lesquels ont répondu par la négative, le présent projet n'entrant pas dans leurs critères d'attribution.

4.3 Plan des investissements

Cet objet figure au plan des investissements de la législature 2021-2026, version du 13 novembre 2024 dans le chapitre « Objets à engager » sous :

Objet 106 : Aménagement des préaux scolaires (CHF/an) CHF 3'240'000.—

4.4 Financement

Le financement de l'investissement de CHF 795'000.— sera assuré par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement ».

4.5 Amortissement

Le crédit demandé de CHF 795'000.— sera amorti linéairement, selon les règles du MCH2, sur une durée de 10 ans, soit environ CHF 79'500.— par année.

4.6 Conséquences sur le compte de résultats

Le montant de CHF 64'000.— correspondant aux charges en personnel de la Ville pour la partie préau, est intégré au crédit d'investissement demandé et sera comptabilisé en produit dans le compte de résultats selon l'avancement des travaux. En résumé, ces prestations propres sont évaluées en termes d'équivalent plein temps comme suit :

Prestations propres équivalent plein temps (EPT)			
	Éducation	Urbanisme	Travaux
Année	EPT	EPT	EPT
2025	0.1	0.1	0.1
2026	0.1		
Total	0.2	0.1	0.1
CHF	32'000	16'000	16'000

4.7 Coûts d'entretien et d'exploitation

Les travaux d'entretien du préau (désherbage, taille des arbres et arbustes, remise de copeaux, etc.), estimés à CHF 15'810.— par an, seront réalisés par l'entreprise mandatée, conformément au contrat, pour les trois premières années (2026-2027-2028). À l'issue de cette période de trois ans, une réévaluation sera effectuée pour déterminer l'entretien nécessaire et son coût. Il s'agira alors de définir si cette prestation devra être effectuée par un tiers ou par TRA, moyennant des ressources en personnel supplémentaires.

Afin de couvrir ces dépenses, il est demandé un crédit supplémentaire de CHF 6'000.— au budget 2025, calculé au prorata de l'éventuel coût d'entretien 2025 (CHF 15'810.— / \approx 3 mois) ainsi que l'inscription aux budgets 2026, 2027 et 2028 des charges découlant de l'entretien du préau d'un montant de CHF 15'810.— et ce, sur le compte N° 526.3141.01 « Entretien des préaux, clôtures et plantations ».

À noter que la charge de travail du concierge du collège des Crosets, en lien avec les nouveaux aménagements, sera évaluée après 3 à 4 mois d'exploitation.

5. MARCHÉS PUBLICS

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD), les procédures en marché ouvert, sur invitation et en gré à gré concurrentiel sont appliquées en fonction des seuils définis par la loi. Dans l'ensemble, les adjudications seront prononcées, sous réserve de l'octroi du crédit demandé par le présent préavis.

Avenue des Crosets – réfection routière, aménagements et plantations (DP 59 ; 129 ; 151)

TOTAL RÉFECTION DU DOMAINE PUBLIC

CHF 4'010'000.-/TTC

Chaussées et trottoirs	CHF	1'450'000			
Aménagement liée au génie civil	CHF	590'000			
Aménagements paysagers et plantations	CHF	510'000			
Mobiliers urbains	CHF	90'000			
Travaux de génie civil canalisations	CHF	195'000			
Travaux de réhabilitation par gainage du collecteur	CHF	120'000			
Travaux généraux – équipement et marquage	CHF	15'000			
Participation défense incendie	CHF	12'500			
Travaux de génie civil d'éclairage public	CHF	105'000			
Equipements d'éclairage public	CHF	102'500			
Equipement borne de recharge	CHF	32'500			
Equipements Copet I, II et III - grillage et paroi	CHF	135'000			
Equipements abris bus	CHF	65'000			
Equipements conteneurs enterrée	CHF	65'000			
Déplacement armoire EP, RE et TELE	CHF	15'000			
Fourniture de fonte de voirie	CHF	95'000			
Contrôle technique, essais pollution, canalisations	CHF	17'500			
Déviations bus VMCV lors d'intervention ponctuelle	CHF	35'000			
Honoraires ingénieurs civils DT, phase II	CHF	150'000			
Honoraires architecte paysagiste, spécialiste	CHF	70'000			
Honoraires géomètre	CHF	20'000			
Prestations propres	CHF	120'000			
TOTAL			CHF	4'010'000	TTC

6. ASPECTS FINANCIERS AVENUE DES CROSETS

6.1 Récapitulatif des dépenses prévues

Les chiffres ci-dessous correspondent à la répartition du montant du crédit d'investissement selon la nature des travaux des différents objets présentés dans le document :

Lieux concernés	Canalisations	Routes et aménagements	TOTAL
Avenue des Crosets	315'000.-	3'695'000.-	4'010'000.-
TOTAL (CHF)	315'000.-	3'695'000.-	4'010'000.-

6.2 Subvention

Pour l'aménagement de l'avenue des Crosets, aucune demande de subvention n'est prévue.

6.3 Plan des investissements

Ces travaux sont inscrits au plan des investissements de la législature 2021-2026, version du 13 novembre 2024 dans le chapitre « Objets à engager » sous :

Objet 66 : Aménagement de l'avenue des Crosets (CHF/an) CHF 3'221'000.—

6.4 Financement

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé par la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement ».

6.5 Amortissement

Le crédit demandé d'un total de CHF 4'010'000.— sera amorti linéairement, selon les règles du MCH2, de la manière suivante :

	Durée (ans)	Avenue des Crosets	
		Travaux	Amort.
Canalisations	60	315'000.—	5'250.—
Routes	10	50'000.—	5'000.—
	40	3'645'000.—	91'125.—
TOTAL (CHF)		4'010'000.—	101'375.—

Les amortissements pour l'introduction du système séparatif (canalisations) seront compensés par des prélèvements sur le Fonds de réserve des égouts, compte de bilan N° 9280.11, dont le solde disponible au 31.12.2023 (les comptes 2024 n'étant pas clôturés à ce jour) s'élève à CHF 1'996'628.79 selon le détail ci-dessous :

Solde du Fonds de réserve des égouts au 31.12.2023	CHF	7'337'489.58
- Prélèvements engagés selon préavis déjà votés		
P01/2021 – Réfection des réseaux communaux de canalisations 2021	CHF	957'758.04
P08/2021 – Réaménagement de la Place du Marché	CHF	1'568'112.—
P04/2022 – Réfection des réseaux communaux de canalisations 2022	CHF	784'990.75
P17/2022 – Mise en séparatif au Chemin des Pinsons	CHF	310'000.—
P04/2023 – Mise en séparatif de la Rue des Marronniers	CHF	490'000.—
P18/2023 – Réfection des réseaux communaux de canalisations 2023	CHF	1'085'000.—
P27/2024 – Réfection des réseaux communaux de canalisations 2024	CHF	145'000.—
	- CHF	5'340'860.79
Solde disponible	CHF	1'996'628.79

7. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 09/2025, du 10 mars 2025, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 4'010'000.— pour l'aménagement de l'avenue des Crosets et de CHF 795'000.— pour le réaménagement du préau du collège des Crosets - Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider (PS), intitulé « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 4'010'000.— pour le projet l'aménagement de l'avenue des Crosets ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 795'000.— pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège des Crosets ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2025 d'un montant de CHF 6'000.—, sur le compte N° 526.3141.01 « Entretien des préaux, clôtures et plantations », relatif aux travaux d'entretien du préau ;
4. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2026 et suivants les montants relatifs et découlant de l'entretien du préau ;
5. de financer ces dépenses par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé par la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
6. d'amortir ces dépenses selon les règles du MCH2 ;
7. de compenser les amortissements liés à la réfection des réseaux communaux des canalisations par des prélèvements sur le Fonds de réserve des égouts, compte de bilan N° 9280.11.
8. de considérer le postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider (PS) « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement » déposé le 27 juin 2019, comme réglé.

Au nom de la Municipalité
le Syndic
Secrétaire adj.

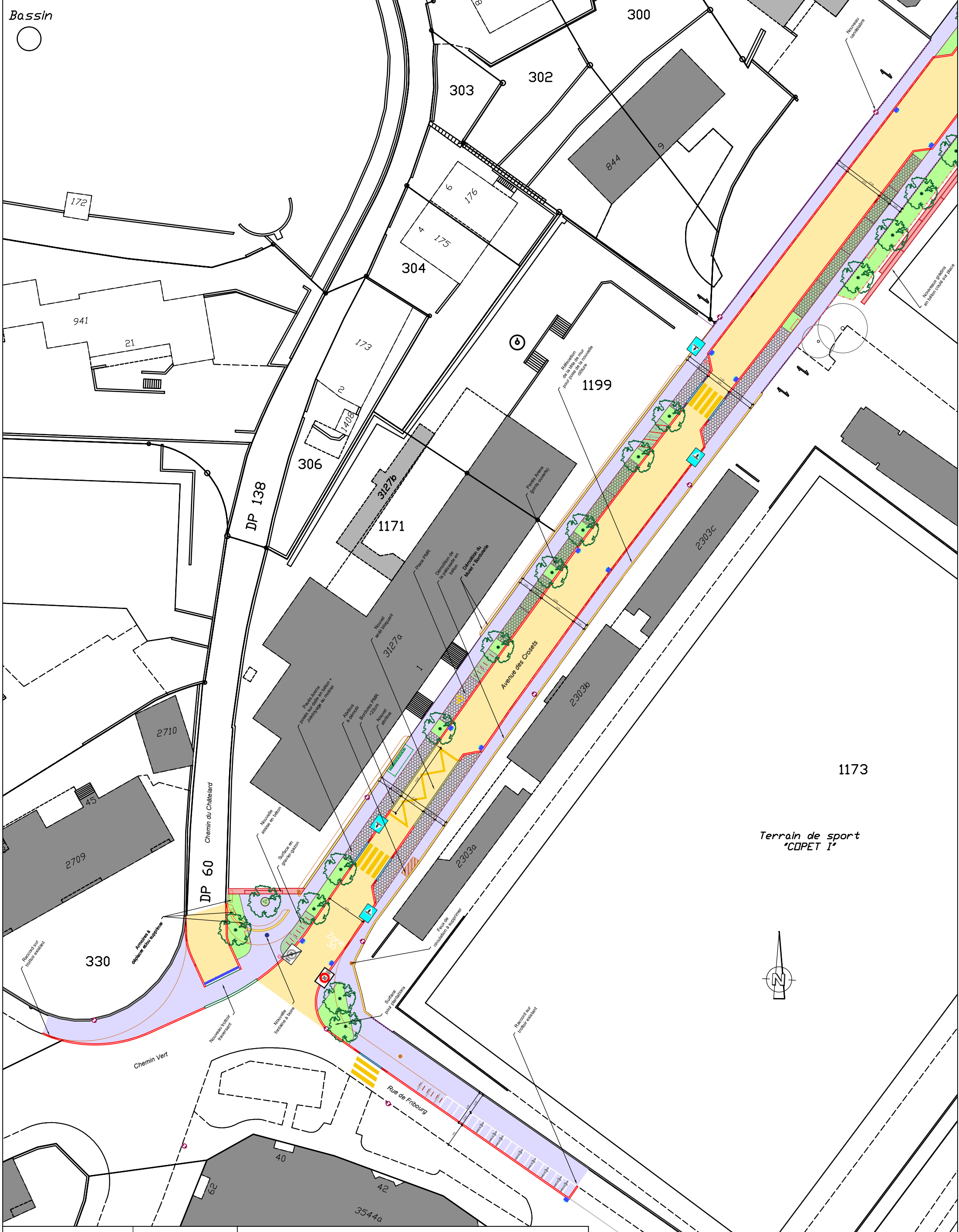

Yvan Luccarini


Chloé Milner

Membres de la Municipalité délégués : M. Vincent Imhof et Mme Laurie Willommet

Annexes :

1. Plan de situation 1 – ingénieur civil
2. Plan de situation 2 – ingénieur civil
3. Plan de situation 3 – ingénieur civil
4. Plan de situation 4 – ingénieur civil
5. Plan de détails – ingénieur civil
6. Plan d'aménagements - architecte paysagiste
7. Plan de détails – architecte paysagiste
8. Plan détaillé du projet



Bassin



PREAVIS	
A3 - 297mmx420mm	
date	06.02.2025
dess.	RG
Vers.	V1
23.80.28-08.01	

Ville de Vevey - Avenue des Crossets
 Réaménagements urbains

Surface



PREAVIS	
A3 - 297mmx420mm	
date	06.02.2025
dess.	RG
Vers.	V1
23.80.28-08.02	

Ville de Vevey - Avenue des Crossets
 Réaménagements urbains

Surface



PREAVIS	
A3 - 297mmx420mm	
date	24.02.2025
dess.	RG
Vers.	V2
23.80.28-08.03	

Ville de Vevey - Avenue des Crossets
Réaménagements urbains

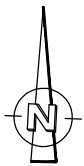
Surface



Légendes :

Projeté:

- Chaussée réfectionnée / Enrobé bitumineux
- Trottoir réfectionné / Enrobé bitumineux PA
- Surface pavée (sur dalle en béton) / Joint. au mortier
- Surface pavée / Jointoyage au sable
- Nouvelle fosse et espace pour plantations (prairie fleurie)
- Nouvelle surface en gravier-gazon
- Bordure granit : +6cm
- Bordure granit : +3cm
- Bordure PMR : +22cm
- Ligne pavée
- Vollige en acier



Terrain de sport
"COPET III"

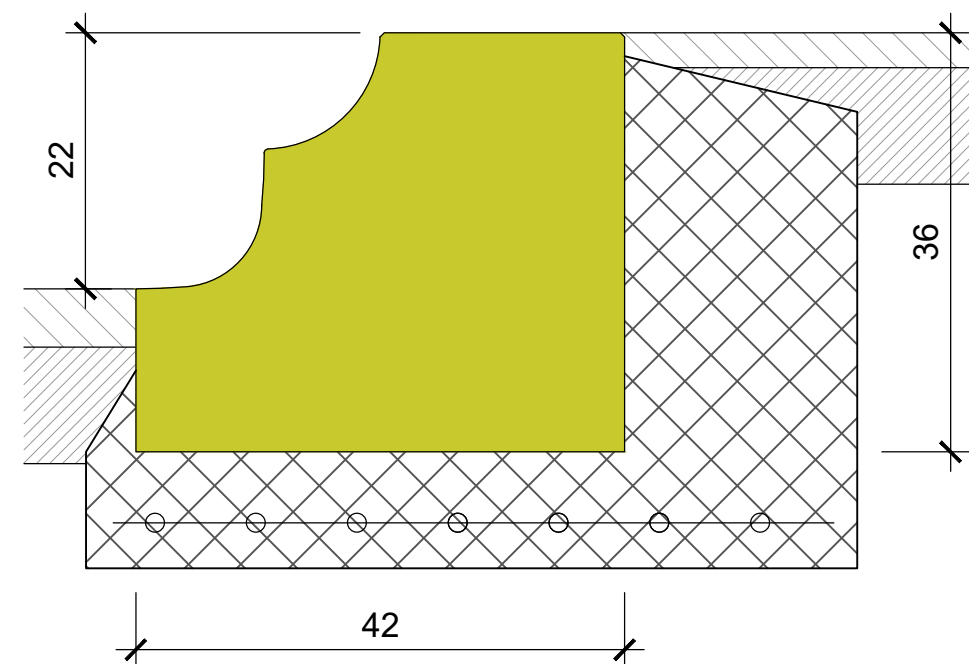
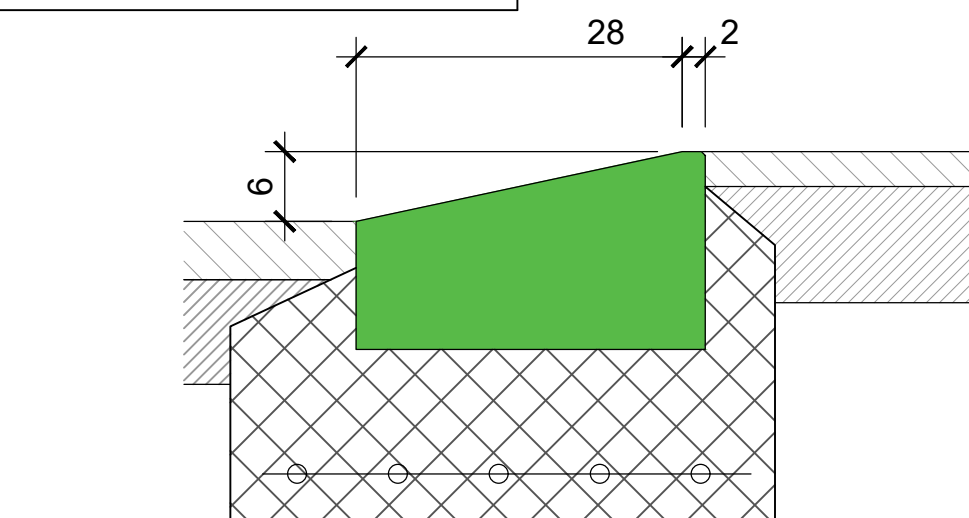
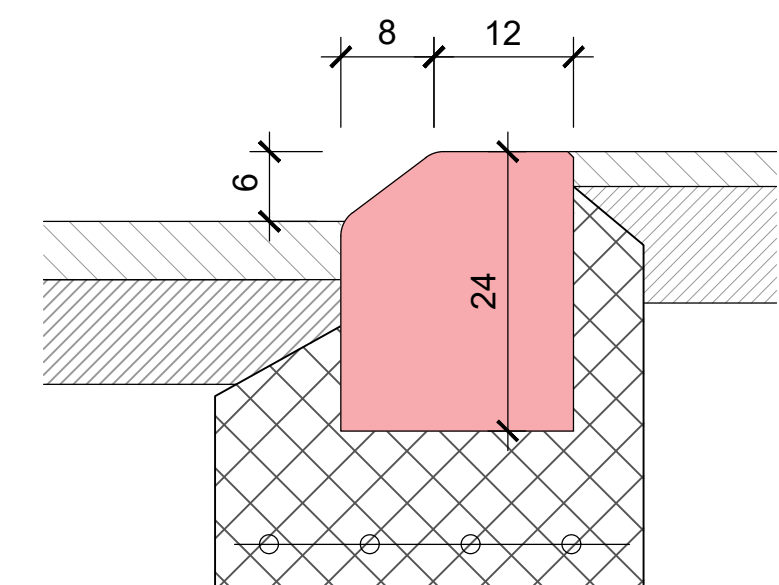
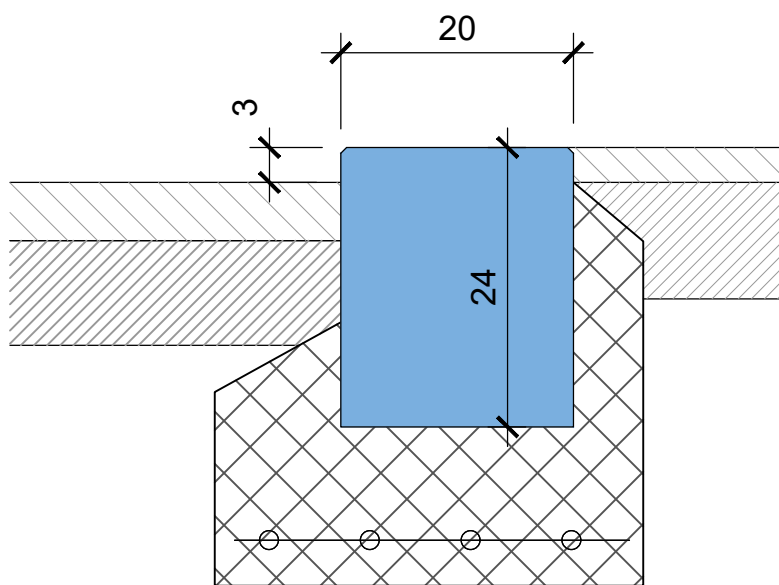


PREAVIS	
A3 - 297mmx420mm	
date	24.02.2025
dess.	RG
Vers.	V2
23.80.28-08.04	

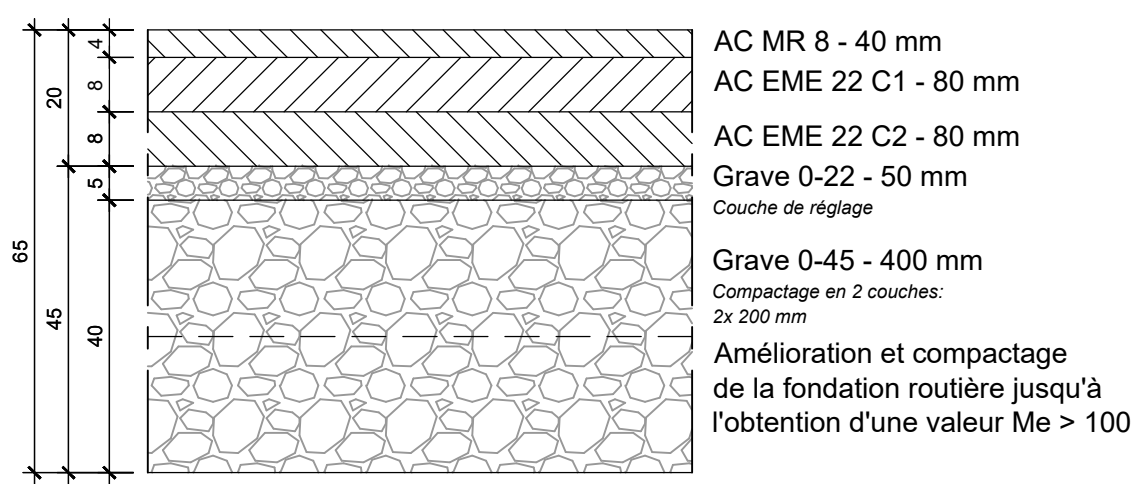
Ville de Vevey - Avenue des Crossets
Réaménagements urbains

Surface

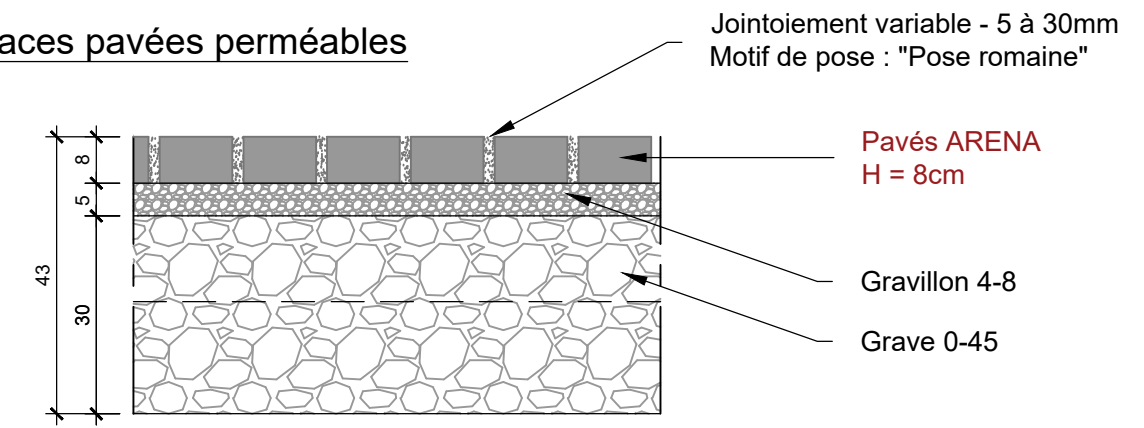
Détails des bordures :



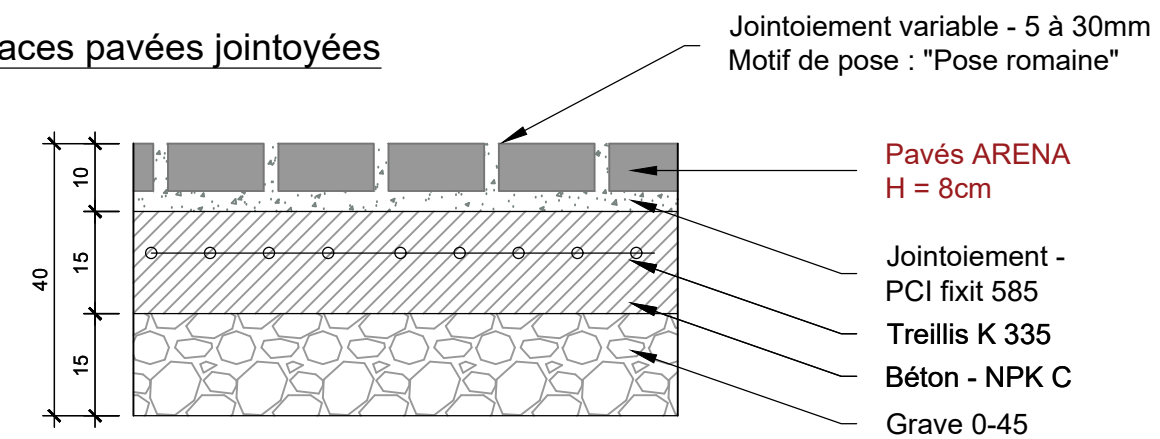
Structure "arrêts de bus"



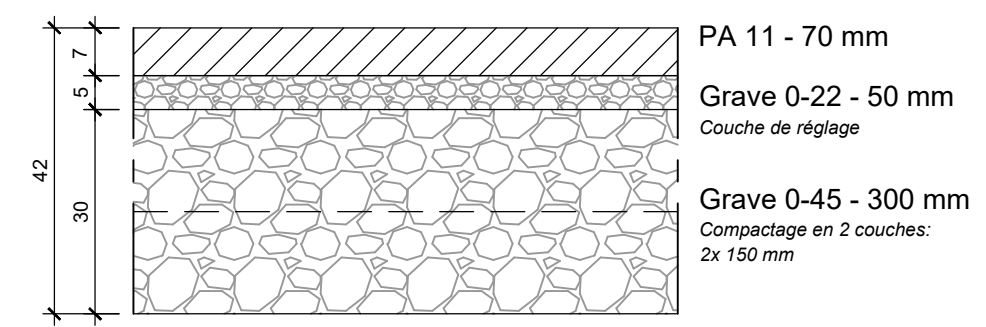
Surfaces pavées perméables



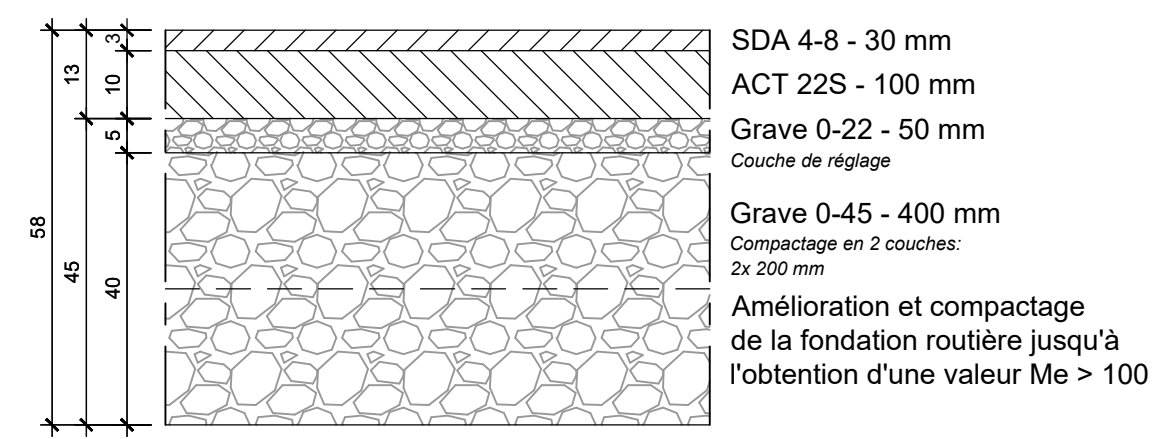
Surfaces pavées jointoyées



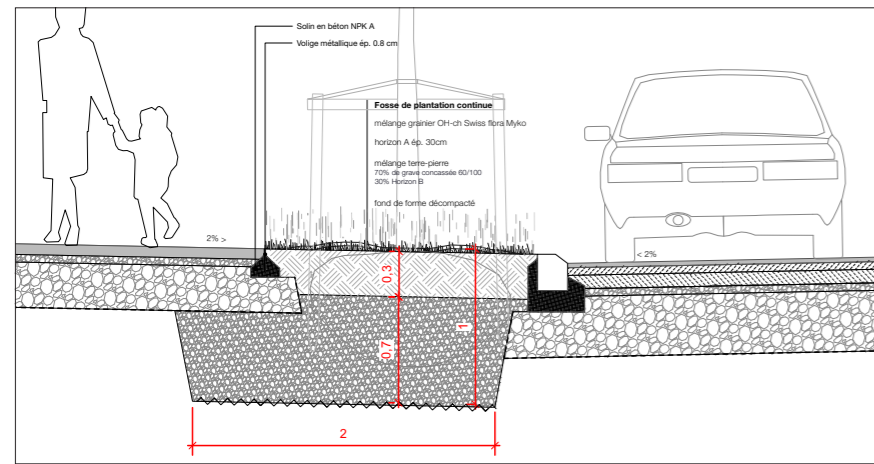
Structure "trottoir"



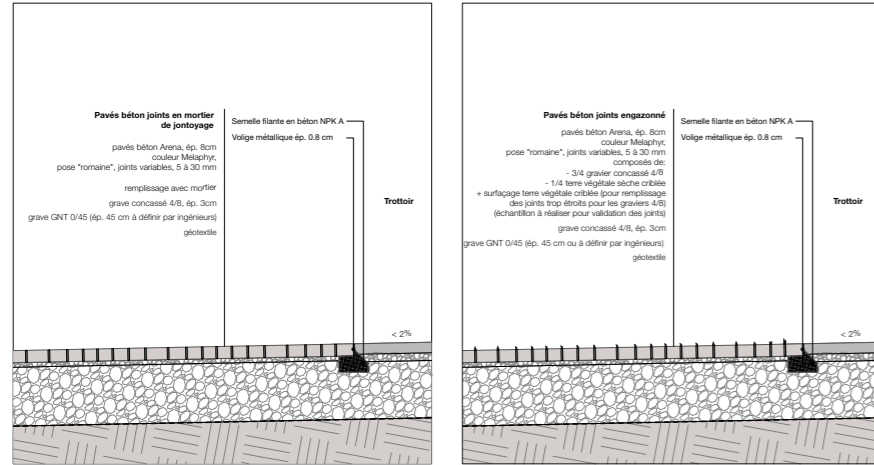
Structure "chaussée"



1.



2.

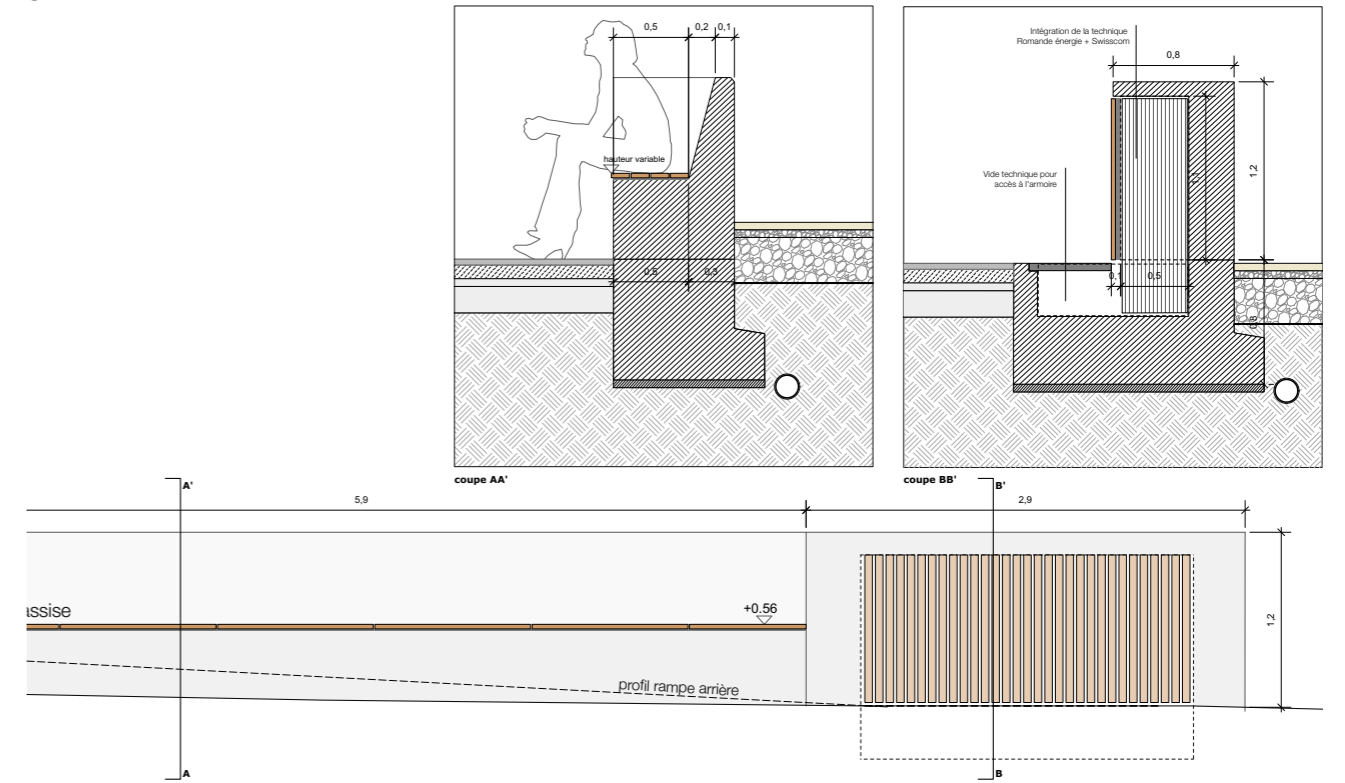


4.

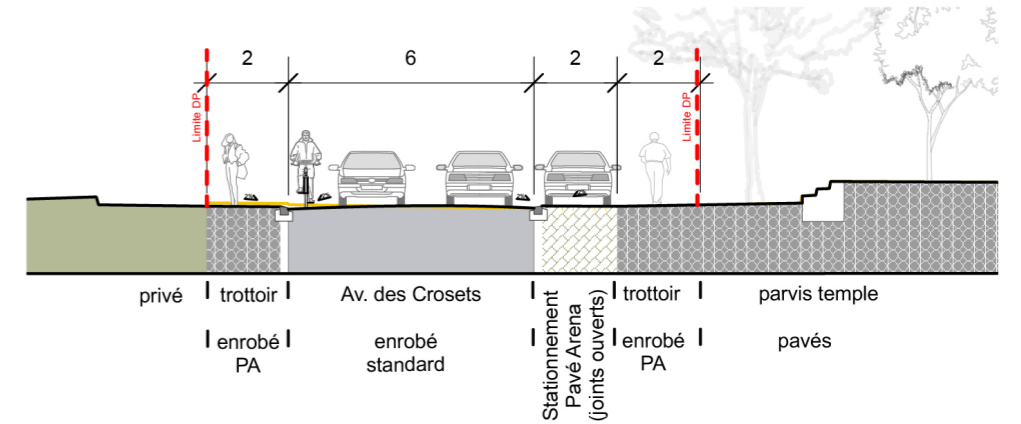
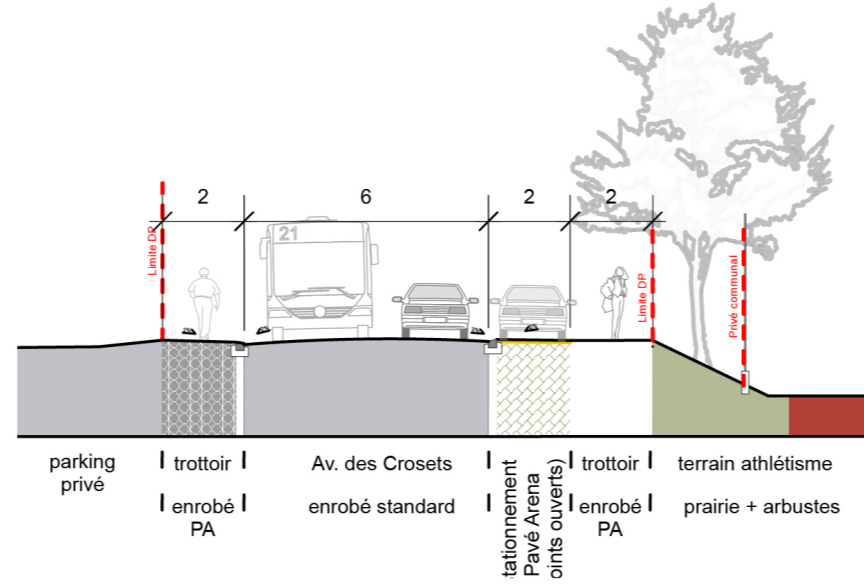
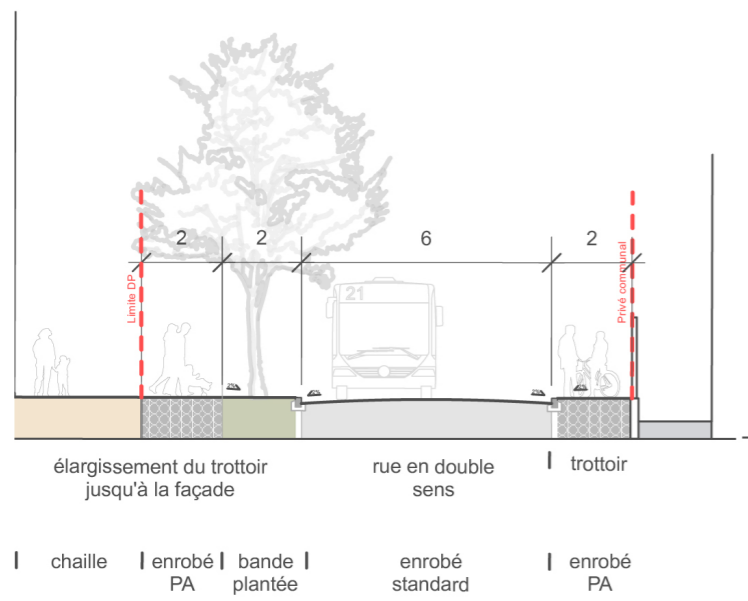


1. Détail technique fosse de plantation continue
2. Détail technique pavé avec joints fermés et engazonnés
3. Détail technique muret banc sur la Placette des racines
4. Plan d'ensemble des aménagements paysagers

3.



1.



1. Coupes de principe le long de l'Avenue des Crosets
2. Image de synthèse
3. Arbres de grand développement en bordure de l'avenue des Crosets

2.



3.



Qp Chêne sessile
Quercus petraea



Qc Chêne chevelu
Quercus cerris



Tt Tilleul argenté
Tilia tomentosa



Ac Érable champêtre
Acer campestre



Ao Érable à feuilles d'obier
Acer opalus

VILLE DE VEVEY

VEVEY, Ecole des Crossets, Aménagements extérieurs

LEGENDE	
Surfaces	Végétation
Gazon	Arbres projetés n°13 hauteur couronne 4,50m
Prairie fleurie	Arbres en cèpe n°11, arbustes
Gravier gazon	Arbres existants n°2
Copeaux de bois	Équipement
Enrobé PA (trottoir)	Bancs sur mesure
Enrobé standard (route)	Poubelle urbaine
Enrobé peint	Potelet
Agilo-Calcaire	Arceaux vélos
Platelage en bois	Rack trottinettes
Pavés engazonnés	Élément
Pavés joints fermés	Tracé pompiers et livraisons
Périmètre	
Parcelle	
Périmètre de projet	

Maitre de l'ouvrage
Ville de Vevey
Service de la famille, de l'éducation et du sport
Rue du Panorama 17, CH-1800 Vevey

Architecte Paysagiste
Paysagestion SA
Rue de la Louve 12, 1003 Lausanne

APPEL D'OFFRE: Plan d'ensemble

Echelle 1:200
Format : 1050*445mm
Date : 18.12.2024

